

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 12 septembre 2018

Le mercredi douze septembre deux mille dix-huit, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M^{me} Danièle GIAZZI, M. Claude GOASGUEN, M. Jérémy REDLER, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Caroline BRASSEUR, M^{me} Samia KARAM, M. Gérard GACHET, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Valérie BROS-KHOURY, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Thierry MARTIN, M. Éric HELARD, M. Pierre AURIACOMBE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M. Stéphane CAPLIEZ, M. Pierre GABORIAU, M^{me} Julie BOILLOT, M^{me} Ann-Katrin JEGO, M. Guillaume FREREJEAN TAITTINGER, M. Yves HERVOUET DES FORGES, M^{me} Laurence THOUIN, M. Michaël MIGUERES, M. Christophe GIRBE, M. David ALPHAND, M^{me} Ghislaine SALMAT, M. Pierre-Alain WEILL.

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Véronique BUCAILLE, M^{me} Joséphine DE BEAUCORPS

Étaient absents :

M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M^{me} Céline BOULAY-ESPERONNIER, M^{me} Hélène ZWANG, M. Jacques LEGENDRE, M. Marc LUMBROSO. M. Thomas LAURET

Ordre du jour :

- **162018087** Désignation du secrétaire de séance.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

- **162018088** Adoption du compte rendu de la séance du 18 juin 2018.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteur.

- **2018 DAE 47** Subvention (5.000 euros) au Groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2017 DAE 223** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43 916 euros

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **162018090** Autorisation données à Madame le Maire du 16^e arrondissement de Paris de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de vie associative et citoyenne du 16^e arrondissement

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteur.

- **2018 DDCT 62** Subventions fonds du Maire (111.019 euros) à 35 associations du 16^e arrondissement.

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteur.

- **2018 DVD 62** Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQ

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

- **2018 DVD 94** 1000 places Parc Relais aux portes de Paris (12, 13, 14, 16, et 17^eme arrdts) – convention de financement avec le Syndicat des Transports d'Ile de France (Ile de France mobilités)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur

- **2018 SG 43** Création d'une Sté par Actions Simplifiée entre la VP et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteur.

- **162018089** Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue d'Ankara à Paris 16^e arrondissement.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.

- **2018 DFPE 113** Subvention (26 743 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16^e) pour la halte-garderie (16^e).

M^{me} Sandra BOELLE rapporteur.

- **2018 DASCO 79** Lycées municipaux parisiens - Subventions d'équipement (52 879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12 063 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteur.

- **2018 DASCO 84** Lycées municipaux - Subventions (67 038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2018 DASCO 86** Lycées municipaux – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814 681 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2018 DJS 30** Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e ; 5e ; 8e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e).

M^{me} Samia KARAM rapporteure.

- **2018 DLH 175** Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP. 2018 DLH 179 Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP- Avenant à bail emphytéotique

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DLH 234** Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DLH 238** Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2018 DDCT 130** Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

- **2018 DDCT 131** Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2019

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

- **2018 DDCT 132** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019

M^{me} Valérie BROS-KHOURY rapporteure.

- **2018 DDCT 154** Demande d'abrogation de la reconnaissance légale de l'établissement particulier des Petites Sœurs des Pauvres de Paris 16ème

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2018 DDCT 156** Demande de modification des statuts de la congrégation « Province de France des religieuses de l'Assomption » (16ème) Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRE et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2018 DAC 539** Subvention (3.200 euros) à l'association Le Cercle Guimard 2018 DAC 553 Subventions (10.000 euros) à cinq associations du 16e dans le cadre de l'action culturelle locale

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

Vœux

- **V162018113** Vœu déposé par Claude GOASGUEN relatif au centre d'hébergement d'urgence pour migrants sur le site de la caserne Exelmans

- **V162018114** Vœu déposé par Claude GOASGUEN relatif aux constructions d'immeubles sur le 55/58 rue Erlanger et le 90 boulevard Exelmans

Projets de délibérations du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement

- **2018 DEVE 2-G** Subventions (161 000 euros), conventions avec 4 associations pour la réalisation de 4 projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12e, 16e, 18e et 20e).

Mme Véronique BALDINI rapporteure.

- **2018 DASCO 45-G** Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2019 (2 710 049 euros)

Mme Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

- **2018 DLH 13-G** Ensemble immobilier 45-57, bd Exelmans (16e) – autorisations administratives à consentir à Paris Habitat OPH.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI invite les membres du Conseil d'arrondissement à regagner leurs places respectives : elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures.

- **162018087** Désignation du secrétaire de séance.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

Sur proposition de M^{me} GIAZZI, en l'absence de M^{me} DE BEUCORPS, M^{me} SEBBAH est désignée secrétaire de séance.

- **162018088** Adoption du compte rendu de la séance du 18 juin 2018.

M^{me} Danièle GIAZZI rapporteure.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles remarques à propos de ce document et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL annonce que les élus de son groupe ne prendront pas part au vote, dans la mesure où ils étaient absents lors de la dernière séance.

M^{me} GIAZZI demande à M. WEILL s'ils n'échangent jamais avec Thomas LAURET.

M. WEILL répond qu'ils ont bien des échanges avec Thomas LAURET, mais qu'ils jugent normal de ne pas prendre part au vote alors qu'ils n'étaient pas présents.

En l'absence de remarques complémentaires, sur proposition de M^{me} GIAZZI le Conseil du 16^e arrondissement adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 18 juin 2018. 1 NPPV

Par ailleurs, constatant l'absence momentanée de Jérémie REDLER, M^{me} GIAZZI suggère d'inverser l'ordre du jour et de commencer par la délibération 16208090 : elle donne donc la parole à M^{me} SEBBAH.

- **162018090** Autorisations données à Madame le Maire du 16^e arrondissement de Paris de signer les conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de vie associative et citoyenne du 16^e arrondissement

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteure.

M^{me} SEBBAH annonce que cette délibération vise, en effet, à autoriser Madame le Maire à signer des conventions de mise à disposition ponctuelle de salles au sein de la Maison de vie associative et citoyenne du 16^e arrondissement. Elle précise que les horaires seront dorénavant plus étendus, à savoir jusqu'à 22 heures, du lundi au dimanche, ce qui permettra à la Maison des Associations de s'adapter à la réalité de la vie dans le 16^e arrondissement. M^{me} SEBBAH invite les membres du Conseil à voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI soumet cette délibération au vote.

Le projet de délibération 162018090 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAE 47** Subvention (5.000 euros) au Groupement des commerçants de l'avenue de Versailles Auteuil Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (16^e).

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER indique que cette délibération, tout aussi classique que la précédente, concerne l'attribution d'une subvention de 5.000 euros aux commerçants de l'avenue de Versailles-Auteuil-Point du Jour pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017. Considérant que tous les élus savent parfaitement de quoi il s'agit, M. REDLER propose ne pas fournir d'explications complémentaires et invite les membres du Conseil à émettre un vote favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAE 47 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2017 DAE 223** Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43 916 euros

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. REDLER pour la présentation de cette délibération.

M. REDLER précise qu'il s'agit là aussi d'un sujet classique pour le Conseil d'arrondissement : comme il l'avait expliqué, suite aux modifications et aux changements des kiosques, il a été décidé d'indemniser les kiosquiers pour le préjudice subi : il demande aux élus de voter favorablement cette attribution d'indemnités d'un montant de 43 916 euros.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

En l'absence de remarques complémentaires, elle met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2018 DAE 47 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DDCT 62** Subventions fonds du Maire (111.019 euros) à 35 associations du 16^e arrondissement.

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} SEBBAH pour la présentation de cette délibération.

M^{me} SEBBAH la remercie et précise que cette délibération concerne l'attribution de subventions sur les fonds du Maire pour un montant de 111 019 euros à 35 associations du 16^e arrondissement. Elle propose de les lister rapidement en précisant le montant associé et d'évoquer plus précisément, si nécessaire, le cas de certaines associations.

Sont ainsi attribués :

- 5.000 € à l'« Association Générale des Familles du 16ème (AGF) » ;
- 1.000 € à l'association « Accueil des villes françaises Paris XVI EME » ;
- 2.000 € à l'association « Culture et bibliothèque pour tous » ;
- 2.000 € au « Comité du film ethnographique » ;
- 3.000 € à l'association « La Compagnie le jour de la lune » ;
- 2.700 € à l'association « Jeunes Talents » ;
- 1.000 € à l'association « Mirela » ;
- 3.600 € à « l'association pour le rayonnement de la musique à Cortembert » ;

- 2.000 € à l'association « Nour », en vue de réaliser leur jardin partagé situé au sein du parc Sainte-Périne : ce projet leur tient réellement à cœur et M^{me} SEBBAH se dit très heureuse qu'il puisse voir le jour ;
- 2.500 € à l'association « Opéra du jour » ;
- 3.000 € à l'association « Le Palais Royal » ;
- 1.000 € à l'association « Patrimoine de France » ;
- 4.000 € à l'association « Petits chanteurs de Passy » ;
- 2.000 € à l'association « Guides et scouts d'Europe de la fédération du scout européen (FSE) » ;
- 1.000 € à l'association « Varois de Paris (Les) » ;
- 5.000 € à « l'association des commerçants du Village d'Auteuil » ;
- 1.000 € à l'association « Aurore » ;
- 1.000 € à l'association « Aux captifs de la Libération » ;
- 1.740 € à l'association « Equipe Saint Vincent de Paul - Alpha 16 » ;
- 5.979 € à l'association « Société Saint Vincent de Paul » ;
- 17.000 € à l'association « Centre Corot Entraide d'Auteuil », connue par tous pour le travail remarquable qu'elle mène dans l'arrondissement ;
- 10.000 € à l'association « Fondation d'Auteuil » ;
- 2.000 € à l'association « La Maison Saint Ho » ;
- 3.000 € à l'association « Ecole de chiens guides d'aveugles et mal voyants de Paris et de la Région Parisienne » ;
- 1.000 € à l'association « Kokoyage » ;
- 1.000 € à l'association « Les Astroliens » ;
- 1.000 € à l'association « Volontariat et soutien par l'art » ;
- 4.000 € à « l'association des personnels sportifs des administrations parisiennes de la Ville de Paris » ;
- 2.000 € à l'association « jeux d'échecs à l'école normale (Jeen) » ;
- 5.000 € à l'« Office du mouvement sportif du XVI^e arrondissement » ;
- 2.000 € à l'association « Société équestre de l'Etrier » ;
- 1.500 € à « l'association des parents d'élèves de l'aumônerie catholique des lycées Claude Bernard et Jean de la Fontaine » ;
- 6.000 € à l'association « Aumônerie catholique Janson-de-Sailly - Delacroix » ;
- 3.000 € à l'association « Accueil social familial et orientation des sans-emplois du XVI^e » ;
- 2.000 € à l'association « Solidarité Logement ».

Enfin, M^{me} SEBBAH ajoute qu'au lendemain du Forum de la rentrée, qui s'est tenu à la mairie du 16^e et qui a été un réel succès, elle est d'avis que ces subventions sont plus qu'indispensables pour soutenir le tissu associatif du 16^e arrondissement qui n'est pas particulièrement riche, qui a envie de se développer, qui vient nous voir régulièrement, qui ont de beaux projets et ont envie de participer aux initiatives locales : elle estime qu'il faut encourager l'attribution de ces subventions pour leur permettre d'évoluer et de continuer à faire rayonner le 16^e arrondissement.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL constate que la somme la plus importante est attribuée à l'association Corot, qui s'occupe de la grande exclusion et qui réalise un travail formidable sur le 16^e arrondissement : il se réjouit donc de l'attribution de cette subvention.

Par ailleurs, concernant l'association Nour, suite à l'évocation du projet mené avec M^{me} BALDINI, M. WEILL pense que les élus peuvent se féliciter d'avoir vu cet été l'aboutissement de l'extension du parc Sainte-Périne, grâce à l'accord ayant été passé entre l'AP-HP et la Ville de Paris. Il s'agit, à ses yeux, d'une excellente nouvelle. Il sait que la situation avait été un peu polémique, à un moment, lorsqu'il avait été annoncé que ce parc allait être réduit, alors que l'on voit aujourd'hui l'aboutissement et l'agrandissement qualitatif de ce parc, qui devient un parcours « nature » grâce à ces aménagements, ce qui est une excellente chose.

Enfin, d'une manière plus générale, M. WEILL rappelle que ces subventions sur les fonds du Maire existent grâce à l'argent récolté notamment à l'occasion des mariages. Or il rapporte avoir eu la chance de célébrer un mariage la semaine précédente et qu'à la fin de la cérémonie, plusieurs personnes sont venues le voir pour lui indiquer qu'elles n'avaient rien donné, car elles avaient été choquées que le portrait de François Hollande eût été retiré de la salle des mariages : M. WEILL tenait à le signaler.

M^{me} GIAZZI rappelle que, comme M. WEILL le sait, il s'agit sans doute de la dernière année où la mairie pourra donner ces subventions, puisque comme il le sait également, M^{me} HILDAGO a décidé de ne plus attribuer de fonds du Maire, donc de ne plus donner aux maires d'arrondissement la possibilité d'attribuer ces subventions.

Cela étant, M^{me} GIAZZI espère que, dans la mesure où certains de ses collègues de l'Est parisien sont très mécontents de ne plus avoir ces menus subsides, notamment dans certains arrondissements ayant, comme le 16^e arrondissement, la chance d'avoir des donateurs très aimables cette décision sera peut-être un peu modifiée.

Toutefois, au moment où elle s'exprime, M^{me} GIAZZI confirme qu'il s'agit malheureusement cette année des dernières subventions que le Maire pourra octroyer à ces associations.

Elle remercie d'ailleurs M. WEILL de noter à quel point ces différentes associations sont compétentes et utiles à l'arrondissement : ainsi pourra-t-il expliquer à M^{me} HIDALGO qu'il serait peut-être bien de continuer à avoir, au moins une partie des fonds du Maire, à défaut de renouveler l'attribution de la totalité.

M^{me} GIAZZI fait aussi remarquer que M. WEILL n'a peut-être pas eu de chance au mariage qu'il a évoqué, mais elle confirme que la plupart des mariages faisant l'objet d'une location de salle rapportent à la Mairie suffisamment d'argent, ou en tout cas une belle partie de ce qu'elle peut ensuite donner aux associations : celles-ci sont très heureuses de pouvoir en disposer bien que cette année, la Maire de Paris ayant changé la façon de s'inscrire pour percevoir ces subventions, de nombreuses associations aient eu à effectuer un parcours du combattant pour pouvoir remplir les documents inhérents et ne soient pas arrivées à récupérer celles-ci à temps, ce que M^{me} GIAZZI regrette

M^{me} GIAZZI se dit donc certaine que, si M. WEILL a un peu d'influence auprès de la Maire de Paris, il saura lui parler dans ce sens-là.

M. WEILL promet à M^{me} GIAZZI de transmettre ce message et ajoute, concernant le portrait de François Hollande, qu'il trouverait sincèrement bien que, de la même manière, celui-ci revienne.

M^{me} GIAZZI répond qu'il a été volé.

Un élu fait remarquer qu'un portrait de Giscard a également été volé.

M^{me} GIAZZI demande si elle peut considérer que ce vœu est adopté à l'unanimité et donne la parole à M. GABORIAU.

M. GABORIAU est certain que ce vœu va être adopté à l'unanimité et souhaite d'ailleurs aller dans le sens de ce qui a été dit : il trouve bien dommage que la Maire de Paris change sa façon de pouvoir amener les maires d'arrondissement à attribuer ces subventions. A ses yeux, il est à craindre qu'ensuite, toutes les associations ne seront peut-être pas subventionnées, alors qu'elles apportent un concours municipal extrêmement important.

Aussi M. GABORIAU se demande si une intervention officielle serait éventuellement faite au Conseil de Paris au nom des maires, c'est-à-dire, par le biais d'un vœu qui viserait à dénoncer ce changement de méthode.

M^{me} GIAZZI répond qu'à ce stade, avant même de parler d'un vœu, M^{me} HIDALGO ne répond même pas aux maires sur ce sujet, alors qu'elle sait très bien ce qu'ils en pensent : pour l'instant, M^{me} HIDALGO ne change pas de position.

M. GABORIAU estime qu'il faudra malgré tout trouver un moyen de changer cela, au nom de tous les maires d'arrondissement.

M^{me} GIAZZI confirme.

M. GABORIAU ajoute qu'il ne doute pas, pour l'instant, que cette délibération va être votée à l'unanimité.

M^{me} GIAZZI constate ensuite l'absence d'interventions supplémentaires, de votes contre ou d'abstentions, et remercie les membres du Conseil d'arrondissement, au nom des associations.

Le projet de délibération 2018 DDCT 62 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DVD 62** Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les CODP avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQ

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI explique que la Ville de Paris prévoit de consacrer 1 000 places de stationnement pour les véhicules partagés d'ici à 2019, alors qu'il en existe actuellement une centaine environ sur l'ensemble de la ville.

Pour ce faire, la Ville engage une procédure de mise en concurrence pour l'attribution des emplacements.

M^{me} BALDINI ajoute que cette délibération comprend, en réalité, deux délibérations : l'une sur les niveaux des tarifs de redevance demandés pour ces nouvelles places, l'autre sur le fait de produire un avenant de façon à ce qu'il n'existe pas une période sans autopartage alors même qu'Autolib' n'existe plus, ce qui constituerait une catastrophe.

En conséquence, M^{me} BALDINI indique que la Mairie propose de prolonger ce qui existait avec les anciens concessionnaires, et elle propose de donner un avis défavorable sur les deux délibérations : d'abord dans la mesure où les redevances demandées sont très importantes et que personne ne sait si ce service pourra vivre au regard de celles-ci ; ensuite, en raison du fait que les élus du 16^e arrondissement ne sont pas du tout tenus informés de ce projet : ils ne savent pas combien de places le 16^e arrondissement obtiendra-t-il, ni ce que vont devenir les places d'Autolib' laissées vacantes.

M^{me} BALDINI confirme donc qu'elle préfère émettre un avis défavorable sur ces deux délibérations.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL répond que le système Autolib', comme cela a déjà été évoqué, s'arrête pour plusieurs raisons : l'une de ces raisons est sa difficulté à être rentable, notamment en raison du fait qu'il existait un problème de propreté dans ces voitures, faisant qu'une partie des utilisateurs les avaient déjà

délaissées ; et également en raison d'une évolution intervenue en matière de moyens de partage depuis le démarrage d'Autolib', il y a dix ans.

En effet, M. WEILL rappelle qu'Autolib' a constitué un formidable moyen de donner une réalité à un beau partage des voitures à Paris, la Ville de Paris ayant d'ailleurs été en avance en le proposant.

Aujourd'hui, d'autres systèmes existent, notamment des systèmes n'obligeant pas à remettre la voiture au point initial de départ ; d'autres systèmes ont été mis en place par la Ville de Paris, notamment avec les scooters, ayant permis de goûter à des formules plus simples, plus légères et qui correspondent mieux aux usages d'aujourd'hui.

Selon M. WEILL, il faut se féliciter qu'à cette occasion, il soit possible de mettre en place d'autres systèmes.

Par ailleurs, concernant le prix demandé pour la redevance auprès des concessionnaires, il indique que ceux-ci le savent et qu'ils sont libres d'y souscrire : M. WEILL fait d'ailleurs remarquer qu'ils sont apparemment nombreux puisque plusieurs marques automobiles sont intéressées et ont déjà signé des accords avec la Ville, et que d'autres accords sont en train d'être signés.

M. WEILL pense donc qu'il s'agit d'une nouvelle génération de service pour les Parisiens, plus adaptée aux pratiques d'aujourd'hui.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN, s'il estime que M. WEILL a un peu tort, trouve qu'en même temps, celui-ci a raison de défendre la Maire de Paris. Toutefois, concernant le dossier Autolib', il rappelle qu'il s'agissait d'une faute considérable, très grave, qui va coûter très cher à la municipalité, dans le cadre de ce procès avec Bolloré.

Il ajoute que le problème est que les mairies ne savent pas quoi faire avec les stations Autolib' toujours en place, alors que ces voitures ne sont plus en circulation. Telle est la raison pour laquelle il existe des scooters. Il croit d'ailleurs comprendre que M. WEILL pense le système ayant été voté est un système de remplacement, alors que M. GOASGUEN rappelle qu'aucun système de remplacement n'a encore été trouvé, et qu'il s'agit là simplement d'un système d'accompagnement. En effet, il rappelle que chaque co-voiturage correspond à deux voitures, ce qui est loin du chiffre de Bolloré, puisque ces deux voitures sont à multiplier par cent espace, soit 200 voitures à Paris.

Selon lui, cette mesure permet sans doute à M^{me} HIDALGO de dire qu'elle s'intéresse à ce sujet : si M. GOASGUEN trouve intéressant qu'elle s'y intéresse, il ne trouve pas cela satisfaisant, car il ne voudrait que cela puisse occulter la faute très grave commise, bien que celle-ci ne soit pas celle de M^{me} HIDALGO puisqu'à l'époque, ce contrat avait été négocié par Bertrand DELANOE, dont M^{me} HIDALGO était Première adjointe. Quoi qu'il en soit, M. GOASGUEN pense qu'il ne faut pas essayer de donner du « flou » sur un tel dossier.

En conclusion, M. GOASGUEN indique qu'il espère qu'une solution sera trouvée, mais affirme qu'il ne faudrait pas croire que la solution proposée est une solution de remplacement.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. WEILL.

M. WEILL répond que M. GOASGUEN sait aussi bien que lui que 98 communes ont signé avec Autolib', et pas uniquement la Ville de Paris. Ainsi, s'il existe une faute, il s'agit d'une faute de 98 communes et pas uniquement de la Ville de Paris. De plus, selon M. WEILL, M. GOASGUEN sait aussi que le but est de conserver les emplacements existants pour les rechargements électriques, ce qui est en cours de négociation, sachant que le précédent qu'avait la Ville rend cette négociation difficile. M. WEILL assure que ce travail est en cours.

M. GOASGUEN fait cependant remarquer que les bases de rechargement électrique appartiennent à Bolloré.

En l'absence d'interventions complémentaires, M^{me} GIAZZI met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2018 DVD 62 mis aux voix par M^{me} GIAZZI fait l'objet d'un avis défavorable à la majorité des votants. 2 votes pour et 1 abstention.

- **2018 DVD 94** 1 000 places Parc Relais aux portes de Paris (12, 13, 14, 16, et 17^{ème} arrdts) – convention de financement avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Ile-de-France mobilités)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI explique que la Ville de Paris et Ile-de-France Mobilités proposent d'augmenter les places de stationnement aux portes de Paris dans les parkings-relais. A ce stade, il existe simplement 100 places porte de Bagnolet, et le projet est de multiplier ce nombre par 11 pour obtenir 1 000 places supplémentaires, pour un coût de 75 euros par mois pour les possesseurs de Pass'Navigo.

M^{me} BALDINI ajoute que le 16^e arrondissement est concerné par les parkings de la Porte de Saint-Cloud et de l'Avenue Foch.

Enfin, M^{me} BALDINI annonce qu'elle ne s'oppose en rien à ce que ce projet soit voté favorablement, d'autant qu'il s'agit d'un projet demandé par les élus depuis fort longtemps.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL confirme que son groupe est évidemment favorable à ce projet qui va créer 100 places Porte de Saint-Cloud et 150 places au parking Foch. Si cela n'est évidemment pas suffisant, cela marque, selon lui, cette volonté à Paris, sachant que cela ne se fera pas seulement avec Paris.

En effet, dans la mesure où M. WEILL sait que certains élus du Conseil d'arrondissement sont également élus à la Région, il encourage ces derniers à pousser ces projets qui ne peuvent pas se faire qu'avec des terrains dans Paris *intra-muros*, où ces opérations sont particulièrement compliquées à mener. Il aimerait donc que la Région suive la Ville dans cet effort.

Si le souhait est réellement d'aider les personnes qui se rendent à Paris chaque jour, à laisser leurs voitures pour prendre les tramways ou les systèmes de bus à haute densité que la Ville est en train de mettre en place, il est nécessaire de disposer d'aires de stationnement et il faut donc que la Région se mobilise pour faire un effort.

M^{me} BALDINI fait remarquer que lorsque M. WEILL parle de la Région, il parle d'Ile-de-France Mobilités, qui est très mobilisée sur cet aspect des choses : elle rappelle d'ailleurs que de nombreuses communes, en banlieue proche, ont des projets de parkings ou disposent de parkings déjà en place.

M^{me} GIAZZI constate l'absence d'interventions complémentaires, et s'enquiert d'éventuels votes défavorables ou d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DVD 94 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 SG 43** Création d'une Sté par Actions Simplifiée entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau, en vue du développement de la Petite Ceinture et de la valorisation de certaines dépendances du domaine public ferroviaire.

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI indique que SNCF et la Ville de Paris vont créer ensemble une société commerciale afin de réhabiliter 10 400 m² de surface, créer 6 100 m² d'espaces nouveaux, sur la Petite Ceinture, et les commercialiser ensuite à l'issue de l'appel d'offres.

Elle ajoute que sous couvert de délibérations juridiques et techniques, il s'agit ici, une fois encore, de priver le Conseil de Paris de tout pouvoir décisionnel sur ces terrains et sur les bâtiments situés dessus, puisque l'attribution des marchés sera faite par la S.A.S., et non par le Conseil de Paris : elle ajoute que le Conseil d'administration de cette S.A.S. sera constitué à parité entre la SNCF. et la Ville de Paris, soit quatre et quatre.

M^{me} BALDINI indique qu'elle préconise une abstention, en ajoutant que sur cette partie de la Petite Ceinture, le 16^e arrondissement n'est pas concerné pour l'instant, puisqu'il s'agit essentiellement de bâti, et qu'en ce qui concerne le bâti sur la Petite Ceinture, le 16^e arrondissement n'est concerné que par la gare de la Muette où est situé le Café de la Gare, et le Flandrin, qui ne se sont pas concernés, ayant sans doute des baux commerciaux avec la SNCF, et sachant que cela fonctionne différemment.

M^{me} GIAZZI la remercie et donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN estime qu'il faut faire attention à ce texte, dont l'intérêt est visible mais où l'on perçoit bien aussi les dangers qu'il peut comporter.

En effet, en regardant dans le détail la délibération, il apparaît qu'il s'agit effectivement essentiellement d'un problème de l'Est de Paris et du Nord de Paris : M. GOASGUEN n'a rien contre.

Le problème, aux yeux de M. GOASGUEN, est que même si le 16^e n'est pas cité dans ce texte, ni directement concerné, il peut le devenir. A partir du moment où le Conseil de Paris est, au fond, dessaisi et même si les limites géographiques, dans le texte initial, sont fixes, celles-ci peuvent être élargies, et elles peuvent l'être sur un certain nombre de secteurs qui concernent le 16^e, pas tellement sur les gares, puisqu'il ne voit pas très bien en quoi il pourrait y exister des interventions – bien que tout soit possible – M. GOASGUEN fait notamment remarquer l'existence de parkings qui, même s'ils ne sont pas constructibles aujourd'hui, peuvent le devenir.

Aussi, si M. GOASGUEN comprend très bien la commodité que peut représenter cette nouvelle société, il pense qu'il faut faire très attention, raison pour laquelle il est aussi d'avis que, sur ce sujet, l'abstention est bien.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL est d'avis qu'il faut laisser la liberté à cette société, qui va aussi dépendre de la Ville de Paris, d'avoir la souplesse qui lui permette de monter des projets. En effet, au regard de succès tels que la recyclerie dans le 18^e arrondissement, il estime cela va dans le bon sens. Or M. WEILL fait remarquer qu'en l'occurrence, ce sont des bâtiments désaffectés, et souvent squattés, et il pense qu'il bien pour Paris et ses habitants que l'on puisse les valoriser et les commercialiser.

M^{me} GIAZZI met cette délibération aux voix.

Le projet de délibération 2018 SG 43 mis aux voix par M^{me} GIAZZI donne lieu à un avis favorable à la majorité du Conseil d'arrondissement, votes pour 2, Abstentions 29.

- **162018089** Choix de la gestion par marché de service public de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 8, rue d'Ankara à Paris 16^e arrondissement.

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique que cette délibération concerne la crèche située rue d'Ankara, qui est une crèche en gestion déléguée de la Mairie de Paris accueillant 38 berceaux. Elle explique que le Conseil du 16^e arrondissement est sollicité pour choisir un mode de gestion d'équipement municipal, au 8 rue d'Ankara dans la mesure où le marché public atteindra son terme le 31 juillet 2019.

M^{me} BOELLE annonce qu'il est proposé de poursuivre la gestion avec un recours aux marchés publics, qui présente l'avantage de mieux adapter l'offre aux besoins des familles, et elle remercie les élus de bien vouloir donner un avis favorable à ce renouvellement de marché pour la poursuite de l'accueil des petits enfants du 16^e.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, votes contre ou abstentions.

Le projet de délibération 162018089 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DFPE 113** Subvention (26 743 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison de l'Enfance (16e) pour la halte-garderie (16e).

M^{me} Sandra BOELLE rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} BOELLE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BOELLE indique qu'il s'agit de donner une subvention de 26 743 euros à l'association la Défense de l'enfance pour le fonctionnement de la halte-garderie qui accueille tous les matins 12 enfants. Elle demande également aux membres du Conseil d'arrondissement un vote favorable pour cette délibération.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, votes contre ou abstentions.

Le projet de délibération 162018089 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DASCO 79** Lycées municipaux parisiens - Subventions d'équipement (52 879 euros) et subventions pour travaux d'entretien (12 063 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique qu'il s'agit de voter trois subventions concernant les 12 lycées municipaux parisiens, qui dépendent encore de la Ville de Paris jusqu'en 2020, date à laquelle ils seront versés financièrement au Conseil régional d'Ile-de-France. Elle rappelle que celui du 16^e arrondissement est le lycée René Cassin, situé avenue de Versailles.

M^{me} BRASSEUR précise qu'il s'agit de verser une subvention qui concerne les équipements, ainsi qu'un certain nombre de matériaux le tout pour un montant global de 12.063 euros pour les 12 lycées parisiens, et de 900 euros pour le lycée René Cassin. Elle propose d'émettre un avis favorable, malgré le faible montant de cette somme.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert de questions, d'oppositions ou d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DASCO 79 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DASCO 84** Lycées municipaux - Subventions (67 038 euros) pour le soutien aux projets éducatifs

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} BRASSEUR pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR indique que cette délibération concerne également les 12 lycées municipaux parisiens, dont René Cassin, mais pour le soutien aux projets éducatifs : elle rappelle que 67 projets ont été soutenus par la Ville durant l'année scolaire précédente, et que l'objectif est de renouveler ce dispositif.

M^{me} BRASSEUR informe le Conseil que cette dotation forfaitaire tourne autour de 5 500 euros pour chaque établissement, et que le lycée René Cassin recevra une subvention un peu supérieure, d'un montant de 6 406 euros au titre de l'énorme de travail de recherche effectué récemment par celui-ci sur la déportation israéliite.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert de questions, d'oppositions ou d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DASCO 84 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DASCO 86** Lycées municipaux – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (814 681 euros)

M^{me} Marie-Caroline BRASSEUR rapporteure.

M^{me} GIAZZI invite M^{me} BRASSEUR à poursuivre avec la présentation de cette délibération.

M^{me} BRASSEUR précise que cette délibération concerne les dotations initiales de fonctionnement pour ces 12 lycées municipaux, leur permettant de régler l'affranchissement, différentes taxes, etc.

Elle ajoute qu'il s'agit de verser, sur les 814 681 euros globaux pour les lycées parisiens, la somme de 46 523 euros pour le lycée René Cassin.

M^{me} BRASSEUR remercie les élus de donner un avis favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DASCO 86 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DJS 30** Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e ; 5e ; 8e ; 10e ; 11e ; 12e ; 14e ; 16e ; 17e ; 18e ; 19e).

M^{me} Samia KARAM rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} KARAM pour la présentation de cette délibération.

M^{me} KARAM indique qu'il s'agit de la subvention annuelle est avec les Offices du Mouvement Sportif, en l'occurrence du 16^e arrondissement, sachant que la subvention pour l'OMS du 16^e est de 18 600 euros, soit le même montant que l'année dernière.

M^{me} KARAM rappelle que les élus ont réussi, après de très longues négociations, à sauver ce montant qui avait été réduit de 1 000 euros, sachant que les dépenses de l'OMS augmentent et que l'OMS du 16^e est connu pour son dynamisme et son grand nombre de projets. Elle propose donc de voter favorablement cette délibération.

Mme GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DJS 30 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 175** Renouvellement des locations commerciales dans les baux emphytéotiques conclus avec la RIVP. 2018 DLH 179 Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP- Avenant à bail emphytéotique

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

Mme GIAZZI donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE explique que le problème est que depuis 2012, la Ville de Paris conclut avec des baux autorisant à conclure, et occasionnent, des baux commerciaux, pour une durée qui va au-delà du terme du bail. Il précise que cette disposition sécurise notamment les commerçants. Or la RIVP a une convention, un bail emphytéotique signé en février 2008 pour « l'ancien domaine de la RIVP », et a signé également une convention en 2008 sur un immeuble située rue de Tolbiac.

M. SAUVAGE fait remarquer que deux conventions sont donc concernées, et ajoute qu'il est demandé que la clause qui permet de conclure des baux allant au-delà du terme, puisse être applicable dans ces deux conventions, le principe étant qu'au-delà du terme du bail, la Ville devient le bailleur des commerciaux.

Il propose d'adopter cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert de questions, d'oppositions ou d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 175 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 179** Location de divers ensembles immobiliers à ELOGIE-SIEMP- Avenant à bail emphytéotique

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI propose à M. SAUVAGE de garder la parole pour présenter cette délibération.

M. SAUVAGE explique que des baux ont été conclus avec ELOGIE-SIEMP sur un certain nombre d'immeubles, notamment pour regrouper les chambres au fur et à mesure de leur libération. Le bail court jusqu'au 31 décembre 2030. Or ELOGIE SIEMP a souhaité la prolongation de ce bail jusqu'au 31 décembre 2014 sans rajouter dix ans. Il précise que le service comptable du Domaine de Paris a donné son accord pour cette prolongation sans compensation financière et que la Mairie du 16^e arrondissement avait donné son accord sur cette délibération en 2014 et en 2016 et il pense qu'il faut effectivement maintenir ces accords.

M. SAUVAGE observe toutefois que les immeubles occupés, lorsqu'ils sont acquis, ne se libèrent pas aussi que vite lorsque l'on finance des logements qui sont toujours occupés par les anciens occupants.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, interrogations ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 179 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 234** Renouvellement de garanties d'emprunts accordées par la Ville à divers prêts à contracter par la société ELOGIE - SIEMP (70.800.557 euros)

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI propose à M. SAUVAGE de garder la parole pour présenter cette délibération.

M. SAUVAGE explique que par diverses délibérations de 2016, la Ville de Paris a accordé sa garantie pour des prêts à souscrire, notamment à la société ELOGIE–SIEMP, auprès de la CDC, pour des opérations d'acquisition-réhabilitation, d'acquisition-amélioration, ou autres. Or alors que ceux-ci devaient être souscrits dans un délai de deux ans, ELOGIE-SIEMP n'a pas pu souscrire ces prêts dans les délais. Il est donc demandé d'approuver le renouvellement de ces garanties, pour un montant total important de 70.800.557 euros. Il ajoute qu'à sa connaissance, bien que cette délibération soit soumise au Conseil d'arrondissement du 16^e, celui-ci ne devrait normalement pas être concerné par cette délibération, dans la mesure où la liste des programmes annexée ne compte aucun logement dans le 16^e. Toutefois, il estime plus prudent de voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 234 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DLH 238** Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M^{me} GIAZZI laisse la parole à M. SAUVAGE

M. SAUVAGE annonce que la Ville de Paris envisage de mettre en place une politique dite de « logement accompagné destiné aux handicapés », et dans ce but, de faire appel à des opérateurs qui seraient retenus pour une durée déterminée. Il ajoute que la Ville de Paris envisage de réserver dans ce but jusqu'à 70 logements relevant de son contingent d'ici 2021. Enfin, la Ville souhaiterait que les maires d'arrondissement s'associent à ce dispositif et demande donc à la mairie du 16^e arrondissement de signer une convention sur ce dispositif.

Selon M. SAUVAGE, l'on ne peut que se féliciter que la situation des handicapés soit prise en considération, notamment dans la mesure où il s'agit de l'un des éléments sur lequel la Mairie réfléchit toujours, lorsqu'il s'agit d'attribuer des logements.

En revanche, il fait remarquer qu'il est demandé d'approuver la signature d'une convention par la Maire de Paris, sans que la mairie du 16^e sache ce que celle-ci contiendra.

Il serait donc opportun, aux yeux de M. SAUVAGE, que la délibération prévoit, ce qui relèvera peut-être du Conseil de Paris, que la convention sur les logements relevant des maires d'arrondissement soit préalablement approuvée par les conseils d'arrondissement concernés. En effet, il lui semble important qu'un maire d'arrondissement puisse continuer à avoir une visibilité sur son contingent et sur les candidats qui seront proposés pour les logements relevant de celui-ci.

Sous cette réserve, M. SAUVAGE propose au Conseil d'approuver cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie et s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DLH 238 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DDCT 130** Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019

M^{me} Valérie KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} KHOURY explique que cette délibération concerne les états spéciaux d'arrondissement, qui comprennent une Dotation de gestion locale et une Dotation d'animation locale, et que ce projet de délibération porte sur la détermination du cadre de référence du cadre de répartition des dotations de gestion locale et d'animation locale 2019, destinées aux Etats spéciaux des arrondissements pour la préparation du budget primitif de la Ville 2019.

S'agissant de la Dotation d'animation locale, M^{me} KHOURY précise que la répartition prend en compte les critères suivants :

Pour les crédits d'animation locale proprement dits : l'attribution d'un dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement ; puis l'attribution de 50 % des crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, suivant le chiffre de la population de l'arrondissement au 1^{er} janvier 2018 ; et enfin, l'attribution de 50 % des crédits restants en fonction de critères socio-économiques, à savoir des critères fiscaux, et en fonction des effectifs scolaires par arrondissement

M^{me} KHOURY précise que l'application de ces critères pour l'année 2019 conduit à une dotation qui sera équivalente à celle de l'année 2018 : si l'on appliquait strictement les critères, elle aurait dû diminuer, mais cette diminution se trouve compensée par une mesure de compensation qui a été acceptée par les services de la Ville.

S'ajoutent à cette dotation, les crédits destinés aux conseils de quartiers, qui seront du même montant que ceux de 2018, et les dépenses liées aux travaux d'urgence.

Concernant la dotation de gestion locale, M^{me} KHOURY indique que le Code général des collectivités territoriales précise qu'elle est répartie en deux parts : les sommes affectées au titre de la première part, qui représentent au moins 80 % du montant total des dotations de gestion locale des arrondissements, et une deuxième part tenant compte des caractéristiques propres de chaque arrondissement, et notamment de la composition de leur population.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'éventuelles remarques, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DDCT 130 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DDCT 131** Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2019

M^{me} Valérie KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} KHOURY pour la présentation de cette délibération.

M^{me} KHOURY rappelle que les dépenses inscrites aux Etats spéciaux d'arrondissement permettent de couvrir principalement les dépenses de fonctionnement et d'investissement des équipements de proximité, qui sont gérés par le Conseil d'arrondissement. Toutefois, le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil d'arrondissement peut être autorisé – et il l'est – à effectuer des dépenses d'investissement sur d'autres équipements que ses équipements de proximité, dans la mesure où les marchés de travaux correspondants peuvent être passés sans formalité en raison de leur montant peu significatifs.

M^{me} KHOURY précise ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2004, les conseils d'arrondissement sont donc autorisés à effectuer des dépenses d'investissements sur la voie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris, sans l'être directement par les arrondissements. Elle ajoute que le champ de leur intervention est encadré par la loi : il faut notamment que les équipements soit la propriété de la Ville de Paris.

Ces modalités seront reconduites pour 2019 et le Conseil est invité à délibérer à ce titre,

Enfin, M^{me} KHOURY fait remarquer que ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la dotation, d'investissement des Etats spéciaux, mais qu'il est distinct de la procédure mise en œuvre pour la préparation des investissements d'intérêt local : elle rappelle que ces investissements permettent aux maires d'arrondissement de prendre des décisions sur l'entretien des équipements de proximité, et des espaces publics d'intérêt local.

M^{me} GIAZZI la remercie et s'enquiert d'interventions éventuelles, d'oppositions ou d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DDCT 131 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2018 DDCT 132** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019
M^{me} Valérie KHOURY rapporteure.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M^{me} KHOURY pour la présentation de cette délibération

M^{me} KHOURY indique que cette délibération propose un inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019. Elle précise que, selon cet inventaire, le 16^e arrondissement aura 132 équipements de proximité, et accueillera de nouveaux équipements, notamment cinq jardins et cinq jardinières. M^{me} KHOURY ajoute que et que deux crèches collectives, Versailles et Longchamps, sont également inclus dans cet inventaire, en tant qu'établissements multi-accueil.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou absences.

Le projet de délibération 2018 DDCT 132 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **2018 DDCT 154** Demande d'abrogation de la reconnaissance légale de l'établissement particulier des Petites Sœurs des Pauvres de Paris 16^{ème}
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD rappelle que la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres a pour vocation d'accueillir et de soigner les personnes âgées dans les établissements où elles se trouvent, et que cette congrégation avait un établissement au 23, rue de Varize. La reconnaissance légale de cet établissement datait de 1897. Or les membres du Conseil général de cette congrégation ont décidé à l'unanimité de l'abrogation de cette reconnaissance légale, en raison du départ des sœurs intervenu le 22 janvier 2000, et de la vente des locaux en date du 2 octobre 2015. De plus, l'Archevêque de Paris, Mgr AUPETIT, a endigué cette abrogation.

M^{me} DORVALD demande donc au Conseil d'arrondissement d'approuver cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DDCT 154 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DDCT 156** Demande de modification des statuts de la congrégation « Province de France des religieuses de l'Assomption » (16^e) Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles d'arts BOULLE, ESTIENNE et DUPERRÉ et les douze lycées municipaux. Actualisation du forfait des prestations accessoires.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteur.

M^{me} GIAZZI laisse la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD indique qu'il s'agit cette fois-ci d'une autre congrégation, « Province de France des religieuses de l'Assomption » association ayant vocation à s'adonner à la prière, aux disciplines pédagogiques, théologies et philosophiques, et se consacrant également à l'éducation et à la formation d'enfants, de jeunes et d'adultes. Elle ajoute que cette association œuvre également dans le domaine social et culturel dans les nombreux établissements qu'elle gère, en France et à l'étranger. Or le Siège de cette association se trouvait jusqu'à présent à Pavillons-sous-Bois et va être transféré à Paris. Cela nécessite la modification de ses statuts et M^{me} DORVALD pense que le Conseil d'arrondissement peut émettre un avis favorable sur cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles questions, oppositions ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DDCT 156 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAC 539** Subvention (3.200 euros) à l'association

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. CAPLIEZ pour la présentation de cette délibération.

M. CAPLIEZ rappelle que l'association Le Cercle Guimard a pour but de valoriser l'œuvre de l'architecte et décorateur Hector Guimard, et l'Art nouveau d'une façon générale. Il rappelle que Le Cercle Guimard a notamment organisé une exposition à l'Hôtel Mezzara, situé 60 rue Jean de la Fontaine, édifice qu'il a construit en 1910.

M. CAPLIEZ annonce qu'il est proposé d'attribuer au Cercle Guimard une subvention de 3.200 euros, et demande aux élus de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'interventions éventuelles, d'oppositions, ou d'abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAC 539 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2018 DAC 553** Subventions (10.000 euros) à cinq associations du 16^e dans le cadre de l'action culturelle locale.

M. Stéphane CAPLIEZ rapporteur.

M^{me} GIAZZI redonne la parole à M. CAPLIEZ pour la présentation de cette délibération

M. CAPLIEZ indique que dans le cadre du soutien aux actions culturelles locales, il est proposé au Conseil d'arrondissement de bien vouloir apporter son soutien à cinq associations culturelles bien connues du 16^e arrondissement.

Il s'agit tout d'abord de l'association des Amis du Ranelagh, qui a vocation à promouvoir le théâtre, pour laquelle la subvention proposée est de 4 000 euros.

M. CAPLIEZ précise que les quatre autres associations, pour lesquelles la subvention proposée est de 1 500 euros chacune, sont les suivantes :

- L'association Compagnie Opéra du Jour qui ouvre le lyrique à un large public ;
- L'association Le Palais royal qui est à la fois un orchestre et un chœur, interprétant un répertoire en privilégiant la proximité et le partage avec le public ;
- L'association Seizièm'art, créée en 2009, regroupant des artistes vivant ou travaillant dans le 16^e arrondissement de Paris et les accompagnant dans toutes leurs activités liées à l'art ;
- L'association Culturelle et Caritative Passy Mozart (ACCPAM) tournée principalement vers les jeunes et les défavorisés.

M. CAPLIEZ explique que toutes ces associations participent à une instance culturelle de la Mairie, et il remercie donc les élus de bien vouloir donner un avis favorable à cette délibération.

M^{me} GIAZZI le remercie, et s'enquiert d'éventuelles observations, oppositions, ou abstentions.

Le projet de délibération 2018 DAC 553 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Vœux

M^{me} GIAZZI propose ensuite d'aborder le premier vœu déposé par Claude GOASGUEN concernant les centres d'hébergement.

En préalable, M. GOASGUEN souhaite faire remarquer qu'il n'existe plus de Conseil départemental, ni de département, depuis le 1^{er} janvier dernier, et se dit donc intrigué de voir ses vœux suivis de « projets de délibérations du Conseil départemental transmis pour information du Conseil d'arrondissement ». En effet, il ne comprend pas que puissent être inscrits à l'ordre du jour des projets de délibérations du Conseil départemental, alors même qu'il n'existe plus de département : il demande que cela soit corrigé.

De plus, cela pose, aux yeux de M. GOASGUEN un autre problème, puisque compte tenu du fait qu'il n'existe plus de département, les compétences du Département de Paris sont exercées directement par la Ville.

M. GOASGUEN ajoute que cela ne concerne pas uniquement le 16^e arrondissement et que les services ont vraisemblablement oublié d'apporter cette correction, mais il estime utile, de temps en temps, de rappeler le droit.

- **V162018113** Vœu déposé par Claude GOASGUEN relatif au centre d'hébergement d'urgence pour migrants sur le site de la caserne Exelmans.

M. GOASGUEN explique que ce vœu concerne la caserne Exelmans.

M^{me} GIAZZI demande si les vœux ont bien été distribués et intégrés aux dossiers des membres du Conseil d'arrondissement.

M. GOASGUEN répond que ces vœux ont pourtant bien été déposés et que par ailleurs, tous ont appris par la presse que la Préfecture, c'est son droit, s'est donnée la possibilité de créer un centre d'hébergement pour migrants dans cette caserne, alors qu'elle n'a pas de compétences pour ce faire, pas plus que la Ville de Paris.

Il indique avoir été en contact à plusieurs reprises, tout comme M^{me} GIAZZI, avec le Préfet de région et que le secrétaire général de la Préfecture l'a informé, tout comme M^{me} GIAZZI, que la décision du Gouvernement était prise.

M. GOASGUEN précise avoir accepté la décision du Gouvernement mais pense qu'il s'agit malgré tout, d'une opération importante, dont les élus n'ont pas tous les détails. M. GOASGUEN précise ne

porter aucune accusation au Gouvernement : il s'agit de l'application de directives qui lui sont données.

Il constate également que, comme d'habitude, le Conseil d'arrondissement est simplement informé de cette opération, en l'absence de toute discussion préalable : il ne sait d'ailleurs pas si la Maire de Paris elle-même a pu discuter avec le Préfet : il n'est pas obligé de le faire.

En revanche, et M. GOASGUEN considère qu'il s'agit d'un problème de discipline budgétaire, il rappelle que la gendarmerie a vendu récemment à la Ville de Paris, à un coût défiant toute concurrence, des établissements pour y créer des logements. Il trouve donc curieux que l'Etat intervienne maintenant sur une décision qui avait été prise il y a deux ans, et qui paraissait rencontrer l'accord de tous. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une invective, mais simplement d'une remarque : M. GOASGUEN rappelle qu'il s'agit tout de même de 400 personnes, sûrement en situation irrégulière, puisque le Préfet lui a dit qu'ils étaient « en voie de régularisation », ce que dit en droit français veut tout dire, et que ce n'étaient pas des femmes.

Cela étant, M. GOASGUEN a cru comprendre que l'association AURORE allait s'en occuper, association qui fait bien son travail au centre d'hébergement et à l'égard de laquelle il précise n'avoir aucune défiance.

M. GOASGUEN explique qu'il souhaitait déposer ce vœu pour rappeler qu'il faudrait informer les élus avant de prendre des décisions ; il croit d'ailleurs que, dans le 18^e arrondissement, les informations arrivent suffisamment en avance et que les élus sont susceptibles de repousser ces décisions. Or en l'occurrence, la question ne s'est même pas posée et telle est la raison pour laquelle il a déposé ce vœu, avec beaucoup d'amertume, dans la mesure où il pense qu'il n'est pas possible de continuer de la sorte à imposer à des élus, élus démocratiquement, aussi bien à la Ville que dans des arrondissements, des décisions qui sont tout de même très autoritaires, bien qu'il sache que la situation est difficile.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL fait remarquer à M. GOASGUEN qu'il a débuté son intervention en disant qu'il avait appris cette décision par la presse et lui-même a appris par la presse, au moment où il a été question de ce projet qu'il y était favorable. Il se souvient que dans l'article dans lequel il avait été demandé à M. GOASGUEN de réagir, il était clairement expliqué qu'il existait deux phases dans ce projet...

M. GOASGUEN répond qu'il ne s'agissait pas du même projet.

M. WEILL répond qu'il s'agit bien du projet mené dans la gendarmerie Exelmans, où, dans une première phase, l'on se servait des locaux tels qu'ils étaient pour pouvoir accueillir des situations d'urgence et qu'il était prévu que dans une deuxième phase, ces locaux seraient réaménagés tels qu'ils sont maintenant, pour être occupés par des femmes. Il lui semble donc que M. GOASGUEN avait bien été informé, à l'époque, de tous ces détails, et avait donné son approbation.

M. GOASGUEN répond qu'un projet avait eu lieu l'année précédente concernant ce centre Exelmans, et que la question lui avait été posée de savoir ce qu'il pensait d'y accueillir des femmes en difficulté. Il avait alors répondu qu'il n'y voyait pas d'inconvénient. Or désormais, ce projet est bien plus important, puisqu'il prévoyait à l'époque l'accueil de 200 personnes, et qu'il s'agit maintenant d'accueillir 400 personnes, dans le cadre d'une décision prise de manière unilatérale.

M. GOASGUEN précise bien aimer le Préfet, qu'il a connu alors qu'il était directeur de cabinet de Mme ALLIOT-MARIE, et qu'il est bien connu que les meilleurs préfets sont les préfets de droite, puisque l'on est sûr de leur résistance à l'égard du Gouvernement. Il confirme qu'il s'agit d'une plaisanterie, peut-être un peu de mauvais goût, mais affirme néanmoins bien aimer le Préfet, dont il apprécie l'humour.

Selon lui, le Préfet, qui est un malin, en a profité pour dire que M. GOASGUEN était d'accord avec ce projet, information que lui-même a tout de suite rectifié sur son blog pour dire qu'il n'était absolument pas d'accord.

M. GOASGUEN ajoute en avoir profité pour lui poser des questions sur le centre d'hébergement se trouvant dans le Bois de Boulogne, qui doit normalement quitter les lieux l'année prochaine. Il rapporte lui avoir indiqué que s'il voulait discuter, le mieux serait qu'il renouvelle auprès des élus du 16^e, l'engagement qu'il avait pris avec eux et qui avait été ratifié par la Ville de Paris, du départ de ce centre l'année prochaine, ce à quoi le Préfet a répondu : je sais pas vraiment si on va le faire, dans la mesure où plus personne ne proteste, ce que M. GOASGUEN a trouvé très rassurant. Or M. GOASGUEN confirme ne pas avoir le sentiment que le Gouvernement ait envie de faire partir ce centre d'hébergement.

M. GOASGUEN souhaitait communiquer cette information, afin d'inviter M. WEILL à ne pas se fier aux analyses journalistiques.

Il précise d'ailleurs qu'il a été tenté de faire venir M^{me} GIAZZI et lui-même à une réunion préparatoire. Or comme le Préfet est un malin, M. GOASGUEN s'est dit qu'il amènerait des journalistes et des photographes, alors que lui-même n'avait pas du tout envie d'y participer : M. GOASGUEN lui en laisse la responsabilité. Il ajoute qu'il interpellera éventuellement d'ailleurs le ministre de l'Intérieur pour lui demander pourquoi avoir choisi la caserne d'Exelmans plutôt qu'une autre structure.

M. GOASGUEN pense qu'il le renverra vers le Préfet et que celui-ci, une fois qu'il ira le rencontrer, le renverra vers quelqu'un d'autre.

Enfin, M. GOASGUEN pense que la Maire de Paris avait été informée de ce projet, mais qu'elle n'a pas jugé utile d'en informer les membres du Conseil d'arrondissement du 16^e.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'autres interventions et donne la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE annonce qu'il votera le vœu présenté par M. GOASGUEN. En effet, il rappelle qu'il existe des gens dans le 16^e, qui sont dans le besoin, qui ont besoin ponctuellement d'être logés en urgence, des femmes battues, des personnes expulsées, ou encore des gens qui ne peuvent plus monter jusqu'à leur étage en raison d'un handicap. M. SAUVAGE constate qu'alors qu'il leur est toujours répondu qu'il n'existe pas de logement disponible, on parle là d'un projet permettant de loger 400 personnes. M. SAUVAGE précise qu'il trouve scandaleux qu'on oublie qu'il existe des gens, dans le 16^e arrondissement, qui ont, eux aussi, besoin d'être logés en urgence et que l'on aille chercher des gens dont personne ne sait vraiment qui ils sont pour les loger : il juge donc scandaleux ce qu'il vient de se passer.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL indique que ce sujet ne prête pas à sourire : il s'agit de gens qui sont en grande difficulté, qu'il s'agisse des gens évoqués par M. SAUVAGE, ou de ceux hébergés ailleurs.

En outre, il précise qu'il ne s'agit pas, malheureusement, de loger ou de donner des logements aux gens mais d'héberger des gens qui sont en difficulté.

Par ailleurs, M. WEILL indique que le centre géré par AURORE, situé à la lisière du Bois de Boulogne accueille des gens qui sont en difficulté et qui ont besoin d'un hébergement d'urgence, et que le choix ne se fait pas en fonction de tel ou de tel profil : ils hébergent des gens qui sont en difficulté, comme les gens dont parlent M. SAUVAGE, et comme d'autres, qui seront hébergés ailleurs : M. WEILL affirme que ce choix ne se fait pas en fonction de tel ou tel profil.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN rappelle que ce centre ne se trouve pas en lisière du Bois de Boulogne, mais dans le Bois de Boulogne.

Par ailleurs, il indique qu'il avait le sentiment que M. WEILL faisait partie d'un groupe d'opposition, mais il se rend compte, que dans cette instance, M. WEILL défend la politique du Gouvernement, ce qui est son droit le plus absolu.

Toutefois, M. GOASGUEN fait remarquer que la grande différence entre le centre d'hébergement et celui-là, est que la caserne Exelmans était destinée à y construire des logements, ce qui n'était pas le cas du centre d'hébergement, qui était fait *ad hoc* comme centre d'hébergement.

Ainsi, ce que dit M. SAUVAGE avec un peu de vigueur n'est pas faux, aux yeux de M. GOASGUEN : il confirme que l'on a installé, dans des locaux qui avaient été vendus par la gendarmerie pour faire des logements sociaux, des gens, dont il ne doute pas qu'ils soient en grande difficulté, alors qu'il existe aussi des Parisiens qui sont en grande difficulté.

En revanche, selon M. GOASGUEN, il ne faut pas comparer deux éléments qui ne sont pas comparables, à savoir, la caserne Exelmans et le centre d'hébergement.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M. SAUVAGE.

M. SAUVAGE confirme qu'il ne s'agit pas de faire une distinction entre les gens en grande difficulté, mais dit simplement qu'il constate que sont logés ces gens qui viennent de l'extérieur, qui sont peut-être en grande difficulté, alors qu'il existe également des gens dans Paris en grande difficulté : lui-même représente une association qui depuis 40 ans, donne à manger à tout le monde, sans distinction. Or il constate que M. WEILL établit une distinction entre des gens qui viennent de l'extérieur, qu'il va loger, en approuvant ce que fait le Gouvernement, ce qui est son choix, tout en excluant des gens du 16^e arrondissement.

M. WEILL dément cette affirmation.

M^{me} GIAZZI remercie M. SAUVAGE, en reconnaissant qu'il est difficile d'être adjoint au logement d'un arrondissement si décrié et si stigmatisé par la Maire de Paris.

M. WEILL signale ne pas être d'accord avec ces propos.

M^{me} GIAZZI maintient qu'il s'agit pourtant de la vérité.

Constatant qu'il n'existe plus d'interventions, M^{me} GIAZZI met aux voix le vœu de M. GOASGUEN.

Le vœu V162018113 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement, avec deux votes contre et deux abstentions.

- **V162018114** Vœu déposé par Claude GOASGUEN relatif aux constructions d'immeubles sur le 55/58 rue Erlanger et le 90 boulevard Exelmans

M^{me} GIAZZI propose à M. GOASGUEN de présenter son deuxième vœu.

M. GOASGUEN explique que ce vœu porte sur un sujet connu, sur lequel les élus de la Mairie du 16^e ont fait le maximum, après avoir manifesté il y a deux ans leur volonté de discuter : il rappelle que des immeubles ont été construits en quantité, non pas sans résistance, et que ce débat dure depuis une dizaine d'années.

Or M. GOASGUEN remarque que l'on construit des immeubles, en rachetant des terrains, mais en oubliant simplement de construire un équipement de proximité pour les gens qui vont occuper ceux-ci.

Il rappelle que son groupe a souligné à plusieurs reprises que l'école Erlanger était l'école naturelle au sein de laquelle les nouveaux jeunes du centre d'Auteuil devaient pouvoir faire leur scolarité.

Or ils n'ont pas été entendus ce qui est, selon M. GOASGUEN une faute grave qui, si elle était commise par une entreprise privée, déclencherait une vague de protestations. Or en l'occurrence, cela s'est passé ainsi, simplement : pour des raisons de promotion idéologique qu'il ne commentera pas, tellement elles sont évidentes, on s'est précipité pour construire des immeubles sans créer d'équipements de proximité. Tel est le premier acte, de l'avis de M. GOASGUEN.

Le deuxième acte est qu'une fois que ces immeubles ont été construits, l'on s'est aperçu que l'école Erlanger n'était pas à la hauteur, et qu'il fallait donc la refaire en entier, alors que de simples modifications auraient permis de faire une école Erlanger qui « tienne la route ». M. GOASGUEN rappelle d'ailleurs que, de ce point de vue, d'aucuns ont réussi à imposer une crèche, dont il sera question plus tard.

Selon M. GOASGUEN, fut alors commise la deuxième erreur, consistant à dire que l'école Erlanger devait être refaite complètement, en réalisant ces travaux au cours d'une année scolaire, puisqu'elle sera déménagée le 1^{er} janvier, pour l'école Murat.

Là se situe la troisième erreur, aux yeux de M. GOASGUEN : l'école Murat n'était pas en mesure et n'est pas en mesure de recevoir facilement des élèves en quantité venant de l'école Erlanger, ce qui est le moins que l'on puisse dire, compte tenu des grandes difficultés que connaît déjà l'école Murat. Il se souvient de débats terribles à ce sujet, avec M^{me} BRASSEUR. Alors, on décida de mettre en place un système de bus pour récupérer des élèves devant l'école Erlanger et les emmener devant l'école Murat.

Mais ensuite, une fois que les travaux de l'école Erlanger seront terminés, il ne faudra soi-disant pas faire de travaux à l'école Murat. En effet, M. GOASGUEN indique que si la Mairie du 16^e s'adapte à tout cela, elle tente toutefois de négocier, car la Ville de Paris ajoute « la cerise de gâteau », en disant que l'école va être refaite, mais qu'en même temps, l'on va en profiter, comme d'habitude, pour installer des immeubles supplémentaires. M. GOASGUEN fait remarquer que la Mairie du 16^e était obligée de négocier puisqu'elle n'allait pas refuser de refaire une école, alors qu'elle ne pouvait pas faire autrement.

Il rappelle que tous ont reçu cette demande de la Ville de Paris concernant des immeubles supplémentaires et qu'ils ont commencé à discuter, dans le cadre d'une discussion à laquelle ont participé M^{me} KHOURY, M^{me} GIAZZI, M. GOSSARD, M^{me} BRASSEUR : tous furent membres de réunions avec les parents d'élèves, ou encore avec les riverains. M. GOASGUEN tient à souligner que cette discussion a duré deux ans, pour arriver à un système dans lequel la Mairie a gagné deux étages.

En effet, rappelant que tout le monde a pu lire dans *Le Figaro* le plan qui est proposé pour l'école Erlanger, M. GOASGUEN en vient à se dire que parfois, en voulant être trop gentils, l'on commet des erreurs terribles : en effet, il ne souhaite pas porter la responsabilité du système qui est proposé pour l'école Erlanger, non pas tellement pour la question des immeubles, même si celle-ci devient un peu lassante, mais pour un autre sujet : M. GOASGUEN affirme qu'en tant que Professeur d'université, Inspecteur général de l'Education nationale et ancien Recteur d'académie, il ne comprend pas que l'on soit obligé de placer des filets de sécurité au-dessus des écoles primaires ou des crèches, au motif que l'on va construire des immeubles au-dessus et que les enfants risqueraient de recevoir des objets sur la tête. Il se dit profondément choqué de cette situation : il aurait espéré que, lors de la négociation, la Mairie de Paris se serait contentée de construire quelques immeubles autour, mais non au-dessus de l'école.

M. GOASGUEN indique donc que la Mairie du 16^e a discuté jusqu'au bout et il tient vraiment à remercier ceux qui y ont participé, dans la mesure où il n'est pas facile de discuter avec la Mairie, pas plus qu'avec les riverains.

Aujourd'hui, M. GOASGUEN juge que cela suffit et assure qu'il ne souhaite pas que la Mairie du 16^e porte la responsabilité de ce qu'il considère comme une attaque grave, non pas à l'urbanisme du 16^e arrondissement, qui en voit d'autres et qui en verra d'autres, mais parce qu'il s'agit presque d'un principe : même si on lui dit que cela se fait ailleurs, M. GOASGUEN affirme ne pas souhaiter que des filets de sécurité soient installés au-dessus des écoles et des élèves, raison pour laquelle il a déposé ce vœu auquel, il espère, tous vont adhérer.

M^{me} GIAZZI s'enquiert d'éventuelles interventions et donne la parole à M. WEILL.

M. WEILL constate que M. GOASGUEN a évoqué plusieurs projets. Il a parlé de la Porte d'Auteuil, projet qui a été bloqué pendant dix ans, ce que tous peuvent regretter, mais M. WEILL fait remarquer

qu'au final, ce projet a été construit et il est d'avis qu'il s'agit d'un beau projet qui permet d'avoir des logements, ce qui manque dans l'arrondissement, au regard des plus de 3 000 personnes, dont de nombreuses de l'arrondissement, inscrites pour avoir un logement dans l'arrondissement car elles vivent dans des conditions précaires, chambres de bonnes ou autres.

Or M. WEILL rappelle avoir obtenu, grâce au combat que Mme BRASSEUR et lui-même ont mené, que l'école Erlanger soit reconstruite, parce qu'il manquait des écoles sur l'ensemble du Sud de l'arrondissement ; il indique qu'ils ont aussi obtenu que davantage de places soient créées, et également que 66 places de crèche soient construites à cette occasion : selon lui, il faut s'en réjouir. Or il se demande comment cela peut-il être organisé autrement sur le terrain du 16^e. Il rappelle d'ailleurs que M. GOASGUEN a dit à plusieurs reprises que si l'on ne parvenait pas à construire plus de logements sociaux dans l'arrondissement, la raison en était que le foncier était difficile.

M. GOASGUEN ne se souvient pas avoir dit cela.

M. WEILL maintient pourtant qu'à plusieurs reprises, lorsque la question du manque de logements sociaux lui était posée en Conseil d'arrondissement, du manque de logements sociaux, celui-ci répondait que le coût du foncier et le peu de foncier disponible rendaient la construction de logements sociaux difficile. Or M. WEILL indique que le projet de Porte d'Auteuil répond aux demandes à la fois de l'arrondissement, et aux interrogations de M. GOASGUEN sur le foncier, puisqu'il permet à la fois de construire des logements sociaux – il rappelle qu'il manque terriblement de logements sociaux, à Paris de manière générale, et dans le 16^e en particulier, où il existe un grand retard en la matière – et qu'il va permettre de construire des places qui étaient demandées pour le Sud de l'arrondissement, et des places de crèche.

Quant à la question de l'architecture, M. WEILL précise ne pas avoir de jugement sur l'architecture ou l'esthétique de celle-ci, et il peut comprendre que les riverains préféreraient avoir une école très basse, et la vue, grâce au dégagement, mais il rappelle que ce sujet a été suivi ensemble et il est d'avis qu'il vaut mieux valoriser ce projet auprès des habitants du 16^e arrondissement, dans la mesure où l'on peut se réjouir de ce projet.

Par ailleurs, M. WEILL constate que M. GOASGUEN a parlé de l'école Murat, et, pour en avoir parlé récemment avec M^{me} CARDOT, Directrice de l'école Murat, il confirme qu'un important travail a été réalisé pour essayer d'accueillir de façon temporaire les élèves de l'école Erlanger : il confirme que ce n'est pas facile et que cette solution du bus est difficile, mais elle sera organisée ; quant aux constructions temporaires, il a entendu beaucoup de personnes dire que celles-ci ne seraient pas faites, qu'elles n'arriveraient pas à temps, que l'usine où elles ont été fabriquées à Montpellier ne les livreraient pas à temps : or elles ont été livrées comme prévu et sont actuellement en place, à l'emplacement prévu.

M. WEILL rappelle aussi avoir entendu que l'accès ne pourrait pas se faire par le boulevard Murat et se fait finalement par le quai et que les deux écoles ne seront pas mélangées : M. WEILL souligne que différents éléments ont été prévus afin que cette organisation ne perturbe pas trop le fonctionnement de l'école Murat, et la Directrice semble assez confiante à ce sujet. Il ajoute qu'il existe des problèmes d'isolation phonique de certaines classes, mais une réflexion est menée sur la manière dont cela peut être traité ;

Par ailleurs, il indique avoir vu qu'un projet, dans le cadre du budget participatif, proposait cette solution et il encourage tout le monde, parmi les projets, à mettre en avant celui-là, puisqu'il est vrai qu'il s'agit d'une difficulté et qu'il faut arriver à trouver une solution. Il faut d'une façon générale, pousser à ce que les gens votent pour tous les projets, notamment ceux que les gens choisissent dans l'arrondissement, M. WEILL pensant qu'ils sont tous intéressants pour l'arrondissement ; celui-là en particulier compte tenu de l'urgence signalée par M. GOASGUEN.

M^{me} GIAZZI le remercie et passe la parole à M. GOASGUEN.

M. GOASGUEN trouve qu'il est bien que M. WEILL ne nie pas la responsabilité qui est la sienne : cela le rajeunit. En effet, selon lui, ce qu'il a dit est tout à fait indéfendable, car il n'est pas possible d'imaginer un seul instant, selon M. GOASGUEN, dans une municipalité importante avec une grande

administration que l'on fasse des constructions aussi massives, sans penser aux équipements de proximité, dans la précipitation. Pourtant, il voit que cela convient à M. WEILL, ce qui est normal puisqu'il soutient M^{me} HIDALGO. Par ailleurs, il ne croit pas qu'au niveau des chiffres des logements sociaux, la loi n'a pas changé dans ce domaine, et le chiffrage se fait par commune et non par arrondissement.

M. WEILL répond qu'il se fait par arrondissement et qu'il s'agit une bonne chose

M. GOASGUEN lui répond qu'il a le droit absolu de considérer qu'il s'agit d'une bonne chose : lui pense que M. WEILL a tort, et recommande aux conseillers d'arrondissement de bien montrer à la population que la majorité municipale de la Mairie du 16^e n'est pas dupe. Une cascade de fautes ont été commises qui, aux yeux de M. GOASGUEN, ne sont pas dignes d'une administration de grande qualité, comme celle de Paris. En effet, lorsque l'on a une administration aussi technique et avancée que la Ville de Paris, M. GOASGUEN estime que cela n'aurait jamais dû être fait : il n'aurait jamais imaginé un seul instant que l'on en serait arrivé là. Maintenant, estime M. GOASGUEN, il s'agit du problème de M. WEILL et non du sien.

M^{me} GIAZZI le remercie et donne la parole à M. HELARD.

M. HELARD la remercie. Effectivement, il trouve absolument navrante la démonstration que vient de faire M. WEILL, et il annonce qu'ils voteront avec son groupe le vœu déposé, par Claude GOASGUEN, dans la mesure où ce dossier est, à ses yeux, l'exemple le plus flagrant de la mauvaise gouvernance de la Ville de Paris et d'une gestion à hue et à dia.

M^{me} GIAZZI donne la parole à M^{me} KHOURY.

M^{me} KHOURY précise qu'elle ne souhaite pas prolonger le débat mais revenir sur les propos de M. WEILL sur le fait qu'il existait plus de classes, puisqu'il n'a pas d'avis sur l'équilibre architectural de ce projet : elle indique que, certes, les classes sont plus nombreuses, mais il y a moins d'espace de cour de récréation, puisque la Ville de Paris finasse sur le fait que lorsqu'un petit jardinet se trouve devant l'école, il peut être compté comme espace de cour de récréation, parce que s'y trouvera un soi-disant potager où, de temps en temps, les enfants pourront aller voir si les choux poussent. M^{me} KHOURY ajoute que tout le reste de la cour est beaucoup plus petit, alors qu'il s'y trouvera davantage d'enfants, et sera effectivement couvert par des dispositifs dont personne ne sait encore ce qu'ils seront, mais qui pourraient être effectivement, soit des filets, ce qui serait très problématique, soit des préaux qui fermeraient complètement l'accès au ciel pour les enfants.

M^{me} KHOURY ajoute qu'elle souhaitait ainsi permettre aux membres du Conseil d'arrondissement de se faire une idée de ce projet, sachant qu'ils peuvent également venir la voir.

M^{me} GIAZZI la remercie et, en l'absence d'autres interventions, s'enquiert des votes défavorables et des éventuelles abstentions.

Le vœu V162018114 mis aux voix par M^{me} GIAZZI est adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement, avec deux votes contre.

L'ordre du jour étant épuisé, M^{me} GIAZZI lève la séance du Conseil d'arrondissement à 19h15.
